
Arrêté de mise à la retraite.

Numéro d'inventaire : 2003.01453 (1-4)

Auteur(s) : Geneviève Mabire

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Mairie de Petit-Quevilly (Petit-Quevilly)

Date de création : 1971

Description : Imprimés dactylographié. Marques de pliure.

Mesures : hauteur : 295 mm ; largeur : 210 mm

Notes : 1 & 2 : Arrêté de mise à la retraite de Madame Geneviève du 26 mars 1971. Fonction exercée : "Préposée Infirmière". Document signé du maire de Petit-Quevilly. Administration municipale. Tampon "Mairie de Petit-Quevilly (Seine-Maritime)." Copies conforme à l'original. (247x180mm) 3 : Lettre du maire accusant réception de la demande de droit à la retraite de Mme Mabire, Préposée Infirmière au Groupe Pasteur-Jeanne-d'Arc du 11 janvier 1971. (268x210mm) 4 : Lettre de la mairie de Petit-Quevilly à Mme Mabire accompagnant l'ampliation de l'arrêté d'admission à la retraite. (295x210)

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Gestion sanitaire des établissements d'enseignement

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Le Petit-Quevilly

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Seine-Maritime, Le Petit-Quevilly

DÉPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE
ROUEN

Canton de Grand-Couronne

VILLE
DE
PETIT-QUEVILLY

N° JD/PR

Objet :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Petit-Quevilly, le 13 AVRIL 1971

TELEPHONE : 72-63-71

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

à Madame MABIRE Geneviève
Immeuble A.3.
8, rue Poret de BLOSSEVILLE
76- ROUEN

Madame,

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli,
ampliation de l'arrêté de Monsieur le Maire, vous admet-
tant à la Retraite à compter du 1er AOÛT prochain.

J'espère que votre état de santé va s'améliorant
et qu'il vous sera possible de nous rendre visite pour
préparer votre dossier de liquidation de pension à trans-
mettre à la Caisse de Retraite dès le 1er AOÛT.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux sentiments

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

J. DUFRENE

DÉPARTEMENT
de la
SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT
de ROUEN

CANTON
de
GRAND-COURONNE

Mairie de Petit-Quevilly

A R R E T E

=====

Nous, Maire de la Ville de PETIT-QUEVILLY,
Vu

Le Décret 57.657 du 22 MAI 1957 portant Code
de l'Administration Communale.

Le Décret 65.773 du 9 SEPTEMBRE 1965 portant
règlement d'Administration Publique relatif
au régime de Retraites des titulaires de la
C.N.R.A.C.L.

La lettre en date du 9 JANVIER 1971 de Madame
MABIRE Geneviève- Préposée Infirmière tendant
à faire valoir ses droits à la retraite à
compter du 1er AOUT 1971.

L'avis favorable de la C.N.R.A.C.L. du 23
MARS 1971.

A R R E T O N S :

ARTICLE 1er-

Madame MABIRE née CHATILLON Geneviève
le 12 MARS 1908, est admise à faire
valoir ses droits à la retraite à
compter du 1er AOUT 1971.

ARTICLE 2 -

Monsieur le Secrétaire Général de la
Mairie est chargé de l'exécution du
présent arrêté qui sera soumis au
visa de Monsieur le Préfet.

A PETIT-QUEVILLY le 26 MARS 1971

Vu
Rouen, le 5 AVRIL 1971
LE PRÉFET
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef du 4^e Bureau de la Direction
des Affaires Financières
Signé: *Rancier*



copie conforme
Le Maire,

(A) 22440-8002/002018

DÉPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT
DE
ROUEN
Canton de Grand-Couronne
VILLE
DE
PETIT-QUEVILLY

N° JD/PR

Objet :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Petit-Quevilly, le 11 JANVIER 1971

TÉLÉPHONE : 72-63-71

Le MAIRE de la VILLE de PETIT-QUEVILLY,

à Madame MABIRE
Préposée Infirmière
au Groupe PASTEUR-JEANNE-D'ARC

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 JANVIER sollicitant de faire valoir vos droits à la retraite à compter du 1er AOÛT 1971.

Votre demande étant motivée pour des raisons de santé, je vous donne bien volontiers mon accord.

Je vais en informer, dès maintenant, la Caisse Nationale de Retraites et dès réception de l'avis favorable, je prendrai l'arrêté nécessaire.

D'ores et déjà, je tiens à vous remercier des excellents services que vous avez rendus à la Ville de PETIT-QUEVILLY dans l'exécution discrète et efficace de vos fonctions d'Infirmière Scolaire. J'aurai d'ailleurs l'occasion de vous exprimer verbalement la satisfaction de la Municipalité, lorsque sera venu pour vous, le moment de quitter l'Administration Municipale.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

LE MAIRE,

Hellée

